



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Monsieur Claude Meisch
Ministre de l'Education nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

29, rue Aldringen
L-2926 Luxembourg

N/réf. : CSL-2016-109-CF/NF

Luxembourg, le 4 juillet 2016

Concerne : Demande d'avis relatif aux grilles horaires dans la formation professionnelle

Monsieur le Ministre,

En date du 13 juin 2016, vous avez saisi la Chambre des salariés du projet de règlement grand-ducal fixant les grilles horaires de l'année scolaire 2016/2017 des formations aux métiers et professions qui sont organisées suivant les dispositions ayant trait à l'organisation de la formation professionnelle de base et de la formation professionnelle initiale.

Observations générales

Compte tenu des échos obtenus par notre chambre professionnelle suite au déroulement des projets intégrés finaux (PIF), elle demande l'introduction d'un module préparatoire au projet intégré final dans toutes les formations professionnelles. Ce module permettrait aux élèves de se préparer correctement à l'épreuve du projet intégré final. La Chambre des salariés (CSL) estime en effet que la préparation des élèves aux projets intégrés varie actuellement fort d'un lycée à l'autre, voir même d'une classe à l'autre, ce qui, pour des raisons d'équité, est inacceptable pour elle. Tel problème pourrait être résolu par l'introduction d'un module obligatoire dans la grille horaire de chaque formation.

Le projet du règlement grand-ducal sous avis introduit à l'article 2 la possibilité de prévoir un module « projet de fin d'études » en dernière année de formation qui sera suivi d'un projet intégré final. A défaut d'un commentaire d'article, la CSL suppose qu'il s'agit d'entériner le projet pilote mené au niveau du DAP informaticien qualifié. Dans tel cas, elle approuve cette nouvelle disposition sous condition que le module « projet de fin d'études » soit intégré dans l'enseignement professionnel et non pas dans l'enseignement optionnel et soit considéré comme module fondamental ou complémentaire au moins, vu son importance.

Au niveau de la formulation, il convient de préciser à la dernière phrase de l'article 2 que l'évaluation formative du module « projet de fin d'études » est réalisée au cours du premier semestre *de la dernière année de formation*.

En outre, la CSL suggère de préciser pour chaque formation, sur la base des propositions validées des équipes curriculaires compétentes, les lieux des projets intégrés intermédiaires et finaux (milieu scolaire ou milieu professionnel), précision qui n'est pas fournie pour la plupart des formations (ex. DAP auxiliaire de vie), voir fautive pour d'autres (ex. DAP agent administratif et commercial).

Observations par formation

DT administration et commerce

La CSL se permet de se positionner, non pas par rapport aux grilles contenues dans le projet sous avis, mais par rapport à la version redressée des grilles horaires proposée par l'équipe curriculaire qui nous a été soumise en date du 22 juin 2016.

Notre chambre professionnelle soutient en principe le transfert du module EUCDL (ECDL) de la classe de 13^e vers la classe de 12^e, refuse pourtant que ce module soit considéré au-delà de l'année de transition 2016/2017 en tant que module facultatif appartenant à l'enseignement optionnel. Elle insiste que le module EUCDL soit maintenu dans l'enseignement professionnel et qu'il soit au moins pris en compte en tant que module complémentaire dans l'évaluation. En effet, l'ECDL permet de remplacer toute évaluation de la maîtrise des outils bureautiques, essentielle pour exercer la profession visée, tout en donnant une certification supplémentaire de réputation aux apprentis/élèves.

Par ailleurs, notre chambre professionnelle approuve l'avancement du début de la dernière période de stage en classe T3CM, afin de permettre une meilleure gestion du temps entre période de stage et PIF et soutient également la proposition d'augmenter le nombre d'heures en comptabilité informatisée (COINF), au détriment des modules « exécuter les tâches du service des ressources humaines (RESHU) » et « mettre en œuvre la planification de projets (GEPRO) ». Elle se soucie cependant des apprentis en classe S3CM pour lesquels la grille horaire reste inchangée et dont les résultats au projet intégré final risquent d'être plus mauvais que pour les élèves en classe de T3CM, à moins que leur apprentissage en milieu professionnel se soit concentré sur les compétences en comptabilité.

DAP administration et commerce

La CSL constate que le module EUCDL (ECDL) en formation DAP administration et commerce a été transféré du semestre 6 au semestre 3. Vu le peu d'expérience professionnelle sur laquelle peuvent se baser les apprentis au semestre 3, notre chambre professionnelle juge précoce l'organisation des tests ECDL à ce moment et prône le maintien du statu quo, c.-à-d. au semestre 6.

DAP électricien

La CSL propose d'ajouter une note dans la grille horaire pour la formation DAP électricien précisant que la classe 00EL est commune aux métiers d'électricien et d'installateur frigoriste, si le ministère souhaite organiser déjà à la rentrée 2016/2017 la formation d'installateur frigoriste au Luxembourg de nouveau.

CCP et DAP boulanger-pâtissier

La CSL rappelle que dans les formations CCP et DAP boulanger-pâtissier, le module patronal « production de préparations glacées » pose problème à certaines entreprises qui ne produisent pas de glaces. Elle suggère, par conséquent, soit d'enseigner les compétences prévues dans ce module en milieu scolaire, soit d'en faire un module facultatif.

DAP mécanique générale

Les modules FORAT7 et FORAT8 prévoient l'enseignement de compétences en lien avec le travail sur des machines CNC qui ne peut pas être assuré par l'ensemble des entreprises formatrices. La CSL, n'étant pas en mesure de juger si ces compétences font nécessairement partie du profil professionnel d'un mécanicien en mécanique général (document qui ne nous a pas encore été soumis pour avis) demande au ministère de charger l'équipe curriculaire compétente de trancher cette question et de transférer, le cas échéant, l'enseignement de ces compétences en milieu scolaire.



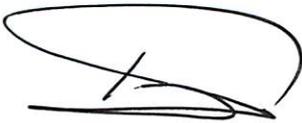
DT environnement naturel

Il importe de rectifier la note concernant le stage 3 dans ce sens qu'il débute 3 semaines avant le début des vacances d'été et non pas 4 semaines comme il a été indiqué.

Sous réserve des observations qui précèdent, la CSL marque son accord au projet sous avis.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour la Chambre des salariés,



Norbert TREMUTH
Directeur



Jean-Claude REDING
Président